



Décision n° 14 / 2022
Procédure n° : 2021/011
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

Objet : Décision de l'attribution - Travaux d'aménagement du bâtiment a1 de la résidence Philippe - lot 5 (menuiseries aluminium)

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la décision de notre organisation du 13 novembre 2020 relative à l'attribution du marché de conception pour le marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe" à Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant le DCE N° 2021/011 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- * Lot 1 (Gros oeuvre), estimé à 330.600,00 € HT soit 396.720,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 2 (Etanchéité), estimé à 51.300,00 € HT soit 61.560,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 3 (Bardage métallique), estimé à 178.000,00 € HT soit 213.600,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 4 (Serrurerie - Métallerie), estimé à 95.800,00 € HT soit 114.960,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 5 (Menuiseries aluminium), estimé à 212.700,00 € HT soit 255.240,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 6 (Menuiseries intérieures), estimé à 214.400,00 € HT soit 257.280,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 7 (Cloisons - Plafonds), estimé à 175.000,00 € HT soit 210.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 8 (Revêtements de sol - Faïence), estimé à 69.200,00 € HT soit 83.040,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 9 (Peinture), estimé à 54.800,00 € HT soit 65.760,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 10 (Ascenseur), estimé à 27.700,00 € HT soit 33.240,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 11 (Electricité), estimé à 157.000,00 € HT soit 189.200,00 € TTC, ;
- * Lot 12 (Chauffage - Ventilation), estimé à 155.000,00 € HT soit 186.000,00 € TTC, (20% TVA) ;
- * Lot 13 (Plomberie - Sanitaire), estimé à 39.000,00 € HT soit 46.800,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.760.500,00 € HT soit 2.113.400,00 € TTC;

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**



Vu l'avis de marché 21-127944 paru le 24 septembre 2021 au niveau national ;
Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 29 octobre 2021 ;
Considérant que le délai de validité des offres est de 180 jours calendaires et se termine le 27 avril 2022 ;
Considérant que 3 offres sont parvenues :
- AGC SIGLAVER, 66 RUE DU GENETEAU, BP 30012, 79182 CHAURAY CEDEX (199.596,00 € HT soit 239.515,20 € TTC, (20% TVA)) ;
- BIRON, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE (247.056,00 € HT soit 296.467,20 € TTC, (20% TVA)) ;
- BIRON - VARIANTE, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE (247.056,00 € HT soit 296.467,20 € TTC, (20% TVA)) ;
Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :
- AGC SIGLAVER, 66 RUE DU GENETEAU, BP 30012, 79182 CHAURAY CEDEX (199.596,00 € HT soit 239.515,20 € TTC, (20% TVA))
- BIRON, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE (198.115,00 € HT soit 237.738,00 € TTC, (20% TVA))
- BIRON - VARIANTE, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE (195.619,00 € HT soit 234.742,80 € TTC, (20% TVA))
Considérant le rapport d'analyse des offres du 6 janvier 2022 pour Lot 5 (Menuiseries aluminium) rédigé par le maître d'oeuvre, Atelier PARC, 20 Boulevard Denfert Rochereau, 17500 JONZAC ;
Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BIRON, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE-VARIANTE pour un montant de 195.619,00 € HT soit 234.742,80 € TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Travaux d'aménagement du bâtiment A1 de la Résidence Philippe - Lot 5 (Menuiseries aluminium)" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BIRON, 46, rue des Grands Champs, 16130 GENSAC LA PALLUE-VARIANTE pour un montant de 195.619,00 € HT soit 234.742,80 € TTC, (20% TVA).

Article 2 : De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

Fait à Jonzac,

Le 10 JAN. 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président par délégation,
le 10 Janvier 2022,
le Vice-Président, M. GUY GUESCON